

**RESPECTER
CELLES ET
CEUX QUI
ACCUEILLEN**



**Mylène, secrétaire médicale
est à votre service pour le bon
déroulement de votre séjour,
... mais pas pour se faire insulter !**

**LES MENACES, VIOLENCES ET INJURES ENVERS TOUT PROFESSIONNEL HOSPITALIER
SONT DES ACTES POUVANT ENTRAÎNER DES POURSUITES JUDICIAIRES ET PÉNALES**

(article 433-5 du code pénal)

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE TOULOUSE